

# ACTE D'ENGAGEMENT

## **Lotissement communal du Village**

*Assistance à maîtrise d'ouvrage  
Marché à procédure adaptée (Art. L2123-1 du Code de la commande publique)*

## **I – OBJET DU MARCHE**

Le marché qui est conclu avec le titulaire dont l'offre a été retenue par le Client Public ci-après:

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-LAGES  
Siège : Mairie de SAINT-PIERRE-DE-LAGES

puis accepté par l'autorité compétente est un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant l'objet ci-après :

- Assistance administrative et réglementaire pour la conception du projet de lotissement communal
- Assistance financière
- Assistance au phasage de l'opération.

L'offre a été établie sur la base :

- Des conditions économiques en vigueur
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières joint au présent acte et des documents qui y sont mentionnés.
- Du Cahier des Clauses Techniques Particulières

Le marché est passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## II – CONTRACTANT

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi la personne morale ci-après, qui est désignée dans le marché sous le nom « Le titulaire ».

Contractant :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit toutes attestations prévues aux articles 43 à 46 du Code des Marchés Publics,

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, ne pas tomber sous le coup des interdictions prévues aux articles 43 et 46 du Code des Marchés Publics,

Atteste sur l'honneur satisfaire aux obligations des articles L 143-3, L143-5, L 323-1 et L 620-3 du Code du Travail,

M'engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter la mission aux conditions complémentaires ci-après qui constituent l'offre de la société pour laquelle j'interviens.

### **III – OFFRE**

1 – Offre de prix, réputés établis sur la base des conditions en vigueur fixé en page 1 du présent acte :

- \* rémunération forfaitaire € HT :
- \* T.V.A. à 20 % :
- \* rémunération forfaitaire € TTC :

2 – La décomposition de la rémunération par éléments de mission (et éventuelles prestations complémentaires), ainsi que les délais d'établissement des dossiers d'études sont fixés dans la proposition d'étude.

3 – Le Maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant par virement de Monsieur le Trésorier de Caraman-Lanta.

4 – Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la présente offre.

Fait à Saint-Pierre-de-Lages, le

Le Contractant,

#### **IV – ACCEPTATION DE L’OFFRE**

L'autorité compétente est Madame Laurence KLEIN,  
Maire de la Ville de Saint-Pierre-de-Lages.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Date du marché :  
Saint-Pierre-de-Lages, le

La personne morale responsable du marché :

Conclusion du marché :  
Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.

Montant du marché :

(visas de contrôle)

Service liquidateur :  
Comptable assignataire des paiements :  
Trésorerie de Caraman

Cadre réservé pour la mention de nantissement

L'acceptation de l'offre a été notifiée au contractant le :

Reçu notification le :

**Le Contractant**